Auditeur général

En effet, monsieur le président, je voudrais rétablir dans l'opinion publique canadienne la crédibilité des travaux du comité des comptes publics. Trop souvent on se fie aux dires d'un auditeur général dont le mandat s'est terminé et on ne porte pas suffisamment attention aux travaux de l'actuel auditeur général et aux travaux du comité. On n'ignore pas, monsieur le président, que depuis le début de ce Parlement le comité de comptes publics a déjà déposé un rapport et qu'il est présentement à en rédiger un second. Ce second rapport, monsieur le président, il le fait à la suite du dépôt du deuxième rapport de l'Auditeur général, du 31 mars 1974. Depuis le début d'avril le comité des comptes publics a étudié dix paragraphes du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant en 1974 et je crois bien qu'il sera en mesure de déposer son rapport au cours des deux prochaines semaines.

C'est donc dire, monsieur le président, que depuis l'ouverture de la 30° législature ce comité a déjà présenté deux rapports à la Chambre. S'il n'y avait pas eu consensus à l'intérieur des membres de ce comité pour accélérer les travaux, pour éviter les attaques partisanes, pour tenter de diversifier les travaux en apportant à la table des discussions toutes sortes de sujets, je pense, monsieur le président, que nous ne pourrions pas être aussi fiers aujourd'hui des travaux de ce comité.

Je dois cependant signaler à la Chambre, monsieur le président, que l'assiduité à ce comité a fait défaut au cours de ce Parlement. Je voudrais signaler, par exemple, à l'honorable député de Roberval (M. Gauthier) que son parti a été totalement absent des travaux de ce comité depuis l'ouverture de ce Parlement.

Je voudrais également signaler à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que son parti est très rarement représenté. C'est vraiment dommage, parce que chaque fois que nous avons eu l'occasion de compter sur un collègue du parti de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, il a toujours soulevé des questions pertinentes qui ont pu faire l'objet de recommandations dans notre rapport. Je souhaiterais donc, monsieur le président, que ce parti se montre plus assidu à l'avenir.

Je ferai à peu près le même commentaire, monsieur le président, pour les deux principaux partis de la Chambre. Souvent, les travaux de ce comité ne peuvent mener à des recommandations immédiates, parce que nous n'avons pas quorum. Ainsi, par exemple, lorsque nous avons conveu avec l'Auditeur général d'une session spéciale le 12 octobre, il a fallu attendre que nous obtenions quorum en attendant que les «whips» aillent chercher d'autres de nos collègues qui siégeaient à des comités différents.

Je déplore donc ce fait d'autant plus que les membres du parti de l'opposition ont fait grand état et ont soulevé à grands cris la question de la crédibilité des travaux du comité des comptes publics. S'ils se montrent si soucieux de critiquer l'administration du gouvernement, ils devraient être les premiers à siéger en majorité au sein de ce comité. Or, je le dis, et ceci, monsieur le président, sans aucune pensée partisane, que tel ne fut jamais le cas au cours de ce début du 30° Parlement. Et je le déplore d'autant plus que les travaux de ce comité, à mon avis, se déroulent, comme je le soulignais tantôt, d'une manière non partisane.

a (2150)

Je voudrais signaler, monsieur le président—et ceci, je crois, a fait une mention directe dans le rapport de la Commission Wilson—que le bureau de l'Auditeur général a connu des modifications sensibles depuis que M. James [M. Joyal.]

Macdonell a été nommé. Je voudrais souligner ici, monsieur le président, l'excellent travail que M. Macdonell accomplit au comité des comptes publics.

Vous savez, monsieur le président, il y avait un dicton au Moyen Âge qui voulait que lorsqu'un nouveau monarque était couronné et en remplaçait un qui venait de mourir ou qui avait démissionné, on se préoccupait de redécorer le palais. Parfois, cela se faisait avec tambours et trompettes, mais parfois aussi, cela se faisait de façon silencieuse, mais non moins efficace. Je croirais que c'est la voie qu'a choisie M. Macdonell lorsqu'il est entré en fonction.

Ainsi, par exemple, lorsque son prédécesseur, M. Henderson, est entré en fonction, 10 p. 100 du personnel du Bureau de l'auditeur général étaient des professionnels. Au moment où il a quitté, la moitié du personnel était des professionnels dont le quart était des comptables agréés, membres des institutions reconnues au Canada. D'autre part, le rapport de la Commission Wilson signalait que sur les 395 postes autorisés au Bureau du vérificateur général, seulement 290 avaient été comblés.

Évidemment, M. Macdonell aurait pu entrer en fonction, faire de grandes déclarations, susciter l'intérêt dans les media d'information, provoquer des interviews dans les journaux et les postes de radio et de télévision, et tenter de soulever un grand pathos autour de l'insuffisance du personnel du Bureau de l'Auditeur général. Tel ne fut pas le cas, monsieur le président, il fut plutôt beaucoup plus efficace. Et ceci, monsieur le président, je m'étonne que les honorables députés de l'opposition ne l'aient pas signalé.

A entendre mes préopinants, je crois que la plupart d'entre eux n'ont pas lu le rapport de l'Auditeur général pour l'année se terminant le 31 mars 1975. Et, surtout l'honorable député de Leeds (M. Cossitt) n'a sûrement pas lu les paragraphes 70 et 71 de ce rapport. Ces paragraphes, monsieur le président, ne traitent pas directement de maladministration ou de faillite de l'administration gouvernementale. Il est beaucoup plus global. Il est intitulé: Étude de la gestion et du contrôle financier.

Ce titre a pour objet de permettre à l'auditeur général d'entreprendre une enquête approfondie sur la gestion et les contrôles financiers de tous les ministères et de tous les agents de la Couronne. Évidemment, avec 290 personnes à son emploi, l'Auditeur général n'aurait pas pu mener à bonne fin cette étude qu'il nous annonce dans son rapport du 31 mars 1975, s'il n'avait pu recourir à du personnel supplémentaire. Or, qu'est-ce qu'il a fait, est-ce qu'il a convoqué une conférence de presse? Est-ce qu'il est allé dans un poste de télévision ou de radio pour souligner l'insuffisance de son personnel? Non, monsieur le président, il a été beaucoup plus astucieux. Qu'a-t-il fait? Il a rencontré le président de la Commission de la Fonction publique, comme il nous le dit lui-même à la page 75 de son rapport, et il a demandé de participer au programme de permutation des cadres dans la Fonction publique.

En quoi consiste ce programme? Il est très simple. Il permet à un ministère ou à un agent de la Couronne de s'adresser directement à l'entreprise privée pour lui demander de fournir au gouvernement du personnel qui pourrait être associé à un travail, à un mandat particulier. Le président de la Commission de la Fonction publique a accepté la demande de l'Auditeur général, et 19 bureaux comptables à travers le Canada étaient sollicités pour permettre à l'Auditeur général d'augmenter son personnel.